



**Communiqué 2022-32**  
**Le 07 juillet 2022**

**Audiences au tribunal administratif du travail (TAT)**

Bonjour,

Le but de ce communiqué est de faire état des 4 journées d'audiences de juin et de celle du 6 juillet. Le tribunal entend la cause sur le port de l'arme de service, l'accès au CRPQ et la couleur des gyrophares. Pour ce dernier point, il a dû être retiré du dossier, car il implique un changement à 2 lois provinciales. La cause représente plus 4700 pages de documents.

Le témoignage ainsi que le contre-interrogatoire de notre expert, M Mario Berniqué, sont maintenant terminés. Le témoignage de l'expert de l'employeur, M. Rémi Boivin, est commencé mais n'est pas terminé, il se poursuivra cet automne.

Les contrôleurs routiers Proulx, Babin et Gallant ont également terminé leurs témoignages respectifs qui concernaient des éléments qu'ils avaient vécus dans le cadre de leurs fonctions. Votre vice-président SST M. Daignault, a commencé son exposé en faisant un retour sur le passé en SST à CRQ tout en relatant des plaintes et événements dans ce créneau, il devra le poursuivre à une autre date.

La juge a signifié clairement que sa décision tournera autour de la question suivante qui est en lien avec sa compétence : est-ce que l'employeur assure et met en place toutes les mesures nécessaires pour protéger la sécurité et la santé des contrôleurs routiers? Le pouvoir de discrétion du juge est très large.

La Fraternité a le fardeau de la preuve, et nous mettons tout en œuvre pour y parvenir. Donc, nous vous demandons de nous faire part de tout événement particulier qui pourrait vous arriver.

Aux 7 journées d'audiences qui se sont déjà déroulées, d'autres journées sont prévues au calendrier, soit les 20 et 21 octobre 2022, et en 2023 : 15 et 16 mars, 25-26 avril et 9 et 10 mai.

Merci  
Votre exécutif